



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2023 32

7 décembre 2023

MARCHE ARRIERE TOUTE SUR LE PACTE VERT.

Les dernières décisions des pouvoirs publics marquent un recul inédit sur les questions environnementales et sanitaires.

Alors que l'Union Européenne avançait dans le bon sens dans ces deux domaines avec la proclamation du Pacte Vert, les eurodéputés viennent non seulement d'y mettre un arrêt, mais pratiquement de le condamner en le repoussant après les élections européennes de juin prochain.

Ce pacte vert prévoyait une diminution de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires (nom alléchant donné aux pesticides) d'ici 2030.

Le torpillage du projet sur la restauration de la nature, le report de la réforme sur la réglementation concernant les produits chimiques (REACH), la réautorisation du glyphosate pour 10 ans et le rejet du règlement européen sur les pesticides (SUR) sont significatifs de ce retour en arrière.

Le gouvernement français a, de son côté, fait appel du jugement du Tribunal Administratif de Paris qui condamnait l'Etat Français à réduire l'usage des pesticides d'ici au 30 juin 2024 conformément aux objectifs des plans Ecophyto qu'il a mis en place!

Les 6 000 scientifiques (biologistes, écologues, toxicologues, agronomes, etc) qui avaient pris position cet été favorablement sur le Pacte Vert et qui s'étaient prononcés contre la réautorisation du

glyphosate, ont été tenus pour zéro par les politiciens qui n'ont vu qu'à travers la lorgnette des lobbys industriels et agricoles. La FNSEA vient d'ailleurs de se féliciter d'avoir fait reculer MACRON et son gouvernement sur ces sujets.

Ces décisions politiques sont intervenues alors que dans le même moment, BAYER était condamné par la justice américaine, à verser respectivement 175 millions de dollars et 332 millions de dollars à deux utilisateurs du glyphosate touchés par un lymphome.

La semaine qui a suivi la réautorisation du glyphosate en Europe, BAYER était de nouveau condamné à verser 1,56 milliards de dollars à trois autres Américains pour les mêmes raisons.

Ce même parlement, aveuglé par l'obsession du tout recyclage, prenait la décision d'interdire les emballages en bois au motif qu'il n'existe pas de technique de recyclage de ces emballages sauf pour les produits AOP.

Peu leur importe que le bois soit remplacé par des emballages en plastiques très néfastes pour l'environnement et pour la santé avec la production de phtalates pouvant migrer vers les contenus. Plastique dont le recyclage laisse vraiment à désirer. On ne recycle pas des produits dangereux pour la santé humaine et le vivant. On les supprime dès leur fabrication. Le plastique n'a pas toujours existé et il peut très bien être remplacé dans les emballages par le retour à la consigne par exemple.

Il est urgent que les populations en avance sur ces politiciens qui nous gouvernent, prennent les choses en main afin de les obliger à changer de cap.

Et n'oubliez pas vous pouvez nous retrouver sur
www.sante-environnement-jura.fr

Action Santé Solidarité
Centre Social
Rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
actionsantesolidarite@gmail.com
Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association